

Séance du Conseil Municipal du 20 décembre 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt décembre deux mil dix à 20 heures sous la présidence de Madame COTTEREAU Chantal Maire, sur convocation en date du 13 décembre 2010

Étaient présents : Mme COTTEREAU – M. BOUXOM – M. VASSEUR – M. LEGENDRE – M. CAHOT – M. DUQUESNOY – M. HALLE – M. THOMAS

Absents excusés :

Absent : M. FERON – M. AUGUSTIN

Pouvoirs donnés à :

Secrétaire de séance : M. HALLE

Délibérations :

Complément d'études marnières

Mme Cottreau explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire une étude complémentaire sur les marnières afin de compléter le diagnostic existant qui permettra d'établir correctement la carte communale. Deux devis sont présentés l'un pour un montant de 5 635 € H.T. de la Société Alise et le second pour un montant de 6 330 € H.T. de la Société Ingetec.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

Décide de confier l'étude complémentaire à la Société Ingetec pour un montant de 6 330 € H.T.
Autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires et à déposer une demande de subvention complémentaire.

Mme Cottreau informe les membres du Conseil Municipal que la demande de prorogation de la subvention pour l'établissement de la carte communale a été acceptée jusqu'au 15 octobre 2011.

Changement du photocopieur

Mme Cottreau explique aux membres du Conseil Municipal que le contrat actuel du photocopieur vient à expiration le 28 février 2011. Après consultation de trois fournisseurs : Desk 109 € mensuel, Abis bureau 110 € mensuel, Konica Minolta 109 € mensuel tous trois sur une période de 21 trimestres. Madame le Maire propose de passer un contrat de location avec l'entreprise Konica Minolta.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Décide de ne pas renouveler le contrat actuel avec Desk
- De passer un nouveau contrat avec l'entreprise Konica Minolta pour 109 € mensuel sur 21 trimestres.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Sécurité routière

Après échanges sur les différentes solutions possibles pour réduire la vitesse de circulation devant l'école. Les membres du Conseil Municipal ont donné leur accord pour l'établissement de devis pour la mise en place d'une zone trente avec deux options soit deux radars pédagogiques soit l'installation de coussins berlinois avec panneaux de signalisation.

Chemins de randonnée

Sur proposition du Terroir de Caux, M. Cahot était chargé de recenser les chemins de randonnée sur la Commune. Il a donc fait part aux membres du Conseil Municipal que deux chemins pouvaient être intégrés dès maintenant : Chemin Bois Robert - St Germain et Chemin de la Chapelle à Etables. Il y aurait d'autres possibilités dans les plaines, mais des précisions seront demandées au Terroir de Caux quant à l'obligation de remplacer ces chemins en cas de remembrement ou autres opérations. Une autre délibération sera prise en fonction de la réponse faite.

Marché rue des Fleurs

Mme Cottureau informe les membres du Conseil Municipal que l'Entreprise Lemoine a déposé une requête auprès du Tribunal Administratif pour vice de procédure lors de la passation du Marché de la rue des Fleurs. Mme Cottureau a donc annulé le marché. La Commune a été condamnée à régler une indemnité de 1 000 € à l'Entreprise Lemoine. Un nouvel appel d'offres a été publié le 10 décembre 2010 avec pour seul critère de sélection le prix.

Questions diverses

Télévision numérique

Mme Cottureau informe les membres du Conseil Municipal que M. Vasseur a participé à un stage sur la mise en place de la télévision numérique en début février 2011

Reliures des registres d'Etat Civil

Comme prévu au BP 2010 quatre registres d'Etat Civil ont été reliés.

Mare rue des Fleurs

Suite à notre demande de subvention, la Région nous accorde 7 563 € correspondant à 40 % du montant des travaux et de l'achat. L'agence de l'Eau donnera sa réponse fin janvier, et autorise la Commune à commencer les travaux.

Logement de Fonction

Afin de bénéficier des subventions du Département, de l'Etat et de la Région le logement sera réhabilité en logement social type Palulos. Compte tenu des différents corps de métiers qui interviendront durant ce chantier et de la complexité à établir les appels d'offres, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de confier la conduite de l'opération à un Architecte. Un rendez-vous sera pris avec lui prochainement.

Trottoir RD 915

Plusieurs devis vont être demandés et examinés par la Commission des Travaux.

Remerciements

M. Séraffin pour la subvention que la Commune lui a accordée pour les anciens combattants.

Mme Suet remercie la Commune pour la gerbe offerte lors du décès de son mari.

La séance est levée à 21h 00

NE PAS DUPLIQUER - Le Bois Robert